

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

**PRÉSENTS** : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, GORRE Alfred, GORRE Xavier, BASSO Philippe, BÉTRANCOURT Brigitte.

**EXCUSÉS** : DUQUESNOIS Olivier (a donné procuration à BRUNET Michel), JULLIEN Jean-Charles (a donné procuration à GORRE Alfred).

**ABSENTS** : FARCE Xavier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BRUNET Michel

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 4 octobre 2021 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Isolation façades mairie : demande de subvention
2. Réhabilitation ancien presbytère : demande de subvention
3. Budget communal 2021 : décision modificative
4. Questions diverses

**1 – ISOLATION DES FAÇADES DU BÂTIMENT MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose que le projet de réhabilitation des façades a été initié par la municipalité précédente, qu'il s'agissait de peindre les murs, que c'est ce projet a motivé l'enfouissement des lignes de la place.

Le maire indique que dans un but d'économie d'énergies, on s'oriente aujourd'hui vers une isolation avec des matériaux type laine de bois soufflée et qu'il est envisagé également de remplacer les menuiseries (fenêtres).

L'ensemble de ces travaux représente un budget prévisionnel de 109 540 Euro.

Monsieur Pernet adjoint expose la situation financière de la commune, celle-ci permettrait selon le montant des subventions allouées de financer ces travaux sur les fonds disponibles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

➤ **APPROUVE** le projet d'isolation des façades du bâtiment Mairie ;

➤ **AUTORISE** le maire à solliciter l'Etat et le Département pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles.

## 2 – RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que depuis la fermeture de l'hôtel- bar-restaurant l'Escale il n'y a plus de commerce ni de lieu d'accueil dans la commune. La commission revitalisation du centre bourg lors de son travail sur les derniers mois est arrivée à la conclusion qu'il serait opportun dans le cadre de la réhabilitation du presbytère de créer un lieu d'accueil, comprenant de la restauration de l'hébergement, et un commerce de première nécessité.

Le Maire expose l'avant-projet établi par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement).

Monsieur Alfred Gorré exprime ses craintes quant au financement du projet et au fonctionnement de l'établissement.

Le Maire indique que le taux de subventions espéré est de 80 % ce qui rendrait le projet réalisable.

Monsieur Florian Pernet indique que ce type de projet est mieux financé que la réhabilitation sous forme d'appartements.

Madame Edith Gachet, adjointe, souligne que le « Tour des Aiguilles d'Arves », en projet, représente un potentiel de clientèle important.

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Philippe Basso insistent sur le fait que ce projet s'adresse également à la population locale.

Madame Edith Gachet, adjointe, indique que la commission préconise, dans la conception, une reconversion possible du bâtiment.

Monsieur Michel Brunet, comprend ces arguments, mais partage les craintes d'Alfred Gorré et regrette que ce projet prive le parc locatif de la commune de trois appartements qui peuvent permettre l'installation de nouveaux foyers.

Monsieur Philippe Basso rappelle que le financement de ce projet n'amputerait pas le budget communal d'avantage que les emprunts en cours qui seront échus en 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 contre et 5 abstentions,**

➤ **APPROUVE** le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancien Presbytère ;

➤ **AUTORISE** le maire à solliciter l'Etat, le Conseil Régional, le Département, la Communauté de communes et TELT pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles.

## 3 – BUDGET COMMUNAL 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

A la demande de la Trésorerie, il faut régulariser un trop perçu de taxe d'aménagement par un mandat à l'article 10226 ; aucun montant n'ayant été prévu initial au chapitre 10 en dépenses, il faut inscrire ce montant afin de pouvoir passer l'écriture.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

➤ **ADOPTE** la décision modificative n°1 d budget communal 2021.

## 4 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Alfred Gorré interroge le Maire sur une demande de location de l'appartement de la mairie.

Le Maire indique qu'il n'a pas connaissance de ce courrier, mais que le cas échéant une réponse sera faite.

- Madame Edith Gachet interroge le conseil sur une éventuelle participation de la commune à la bibliothèque, une demande par écrit devra être faite. Le conseil décide à l'unanimité de subventionner à hauteur de deux Euro par habitant.
- Une rencontre est programmée avec le comité des fêtes pour l'organisation de l'arbre de Noël, madame Edith Gachet propose de remplacer le « cadeau » aux enfants par autre chose, une sortie ou un spectacle par exemple.

La séance est levée à 23 h.

Le Secrétaire de séance



Le Maire,  
M. Jean-Marc BLANGY